

Vendredi 23 mars 2018

Réunion de la commission de suivi de site pour l'usine de fabrication de pâte à papier Fibre Excellence Tarascon

Le sous-préfet d'Arles a présidé, le 15 mars 2018, la troisième réunion de la commission de suivi de site (CSS).

Une quarantaine de personnes participait à cette réunion organisée dans les locaux de l'entreprise Fibre Excellence en présence des riverains et des associations de protection de l'environnement, des collectivités concernées et d'un certain nombre d'experts parmi lesquels l'Agence de l'eau, le Service départemental d'incendie et de secours et l'association AirPaca, observatoire régional indépendant agréé pour la surveillance de la qualité de l'air.

Les services de l'État étaient représentés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, l'agence régionale de santé (ARS PACA) et la DIRECCTE.

La cellule d'intervention en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (CIRE PACA-CORSE) de Santé publique France était également présente.

Les travaux que réalise Fibre Excellence pour la mise en conformité de ses installations de combustion, l'ensemble des mesures et données disponibles sur le fonctionnement des équipements, sur les rejets atmosphériques, ainsi que les plans d'action pour la réduction des nuisances ont été présentés. Les documents projetés ont été remis aux participants.

Les derniers résultats des analyses des émissions de la **chaudière à écorces, réalisées par un organisme agréé**, sont conformes. Des travaux supplémentaires pour améliorer la combustion et installer un nouvel électrofiltre, fin juin 2018, devraient permettre d'éviter les phénomènes de retombées de particules noires.

Les derniers résultats des analyses des émissions de la **chaudière à liqueur noire, réalisées par un organisme agréé**, sont conformes. Un nouvel électrofiltre sera mis en service fin juin 2018 et l'électrofiltre existant sera partiellement reconstruit en juillet 2018.

La mise en conformité des **fours à chaux** sera effectuée avant l'échéance du 30 avril 2018, fixée par l'arrêté de mise en demeure du 2 octobre 2017, par l'installation d'un laveur de fumées additionnel.

Fibre Excellence a présenté les résultats de la **surveillance renforcée de ses émissions atmosphériques** que le préfet lui a imposée (mesures sur la chaudière à écorces et les fours à chaux, tous les 15 jours, mesures sur la chaudière à liqueur noire, tous les mois, surveillance des

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

retombées tous les 15 jours, et surveillance des particules fines sur le site de l'école du Petit Castelet).

Les premières conclusions de la **tierce expertise de l'évaluation des risques sanitaires couplée à une interprétation des milieux**, que réalise l'INERIS, organisme indépendant choisi en accord avec la DREAL et l'ARS, ont été annoncées. L'INERIS recommande plusieurs compléments à cette évaluation.

Concernant le **bruit**, les travaux de construction d'un écran acoustique destiné à atténuer les émissions issues des tambours écorceurs débuteront au mois d'avril 2018, ce qui permettra de limiter les nuisances sonores de l'école du Petit Castelet. Une réduction des émissions sonores nocturnes par adaptation de l'organisation du travail est également envisagée.

Concernant les **odeurs**, l'exploitant a fait réaliser un diagnostic olfactométrique pour obtenir une caractérisation exhaustive des odeurs. Pour réduire les nuisances, l'exploitant a prévu d'incinérer certains effluents gazeux.

AirPaca a présenté le dispositif qui lui permet d'apporter des éléments factuels sur les niveaux de particules fines dans l'air, dans les environs de l'établissement industriel, et de réaliser des mesures sur le terrain pour évaluer l'exposition des populations. Tous les résultats des mesures sont disponibles sur son site internet.

L'ARS et la CIRE PACA-CORSE ont détaillé le protocole d'investigation complémentaire qui se met en place avec AirPaca et les médecins volontaires (pédiatres et généralistes) pour approfondir le recensement des plaintes avec la description des pathologies et symptômes observés chez les patients.

L'objectif de l'État est de veiller au respect des arrêtés préfectoraux, en particulier lors des nombreuses inspections de la DREAL, d'alerter de la survenue d'un évènement sanitaire inhabituel pouvant être attribué aux émissions de l'usine et de contribuer à la description de l'impact sanitaire à court terme des émissions.

Une prochaine réunion de la commission est prévu en octobre 2018.